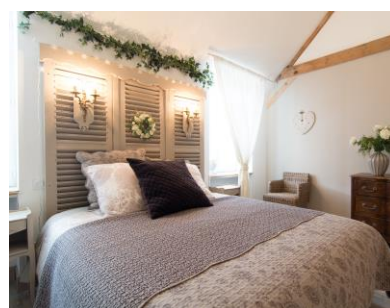


Clévacances est un label de qualité national, reconnu par le ministère en charge du tourisme, pour les gîtes, les chambres et chambres d'hôtes, l'habitat de loisir et les résidences.



La qualité Clévacances, qu'est ce que c'est ?

La labellisation Clévacances est conditionnée au respect des critères du label, c'est pour cela que le client fait confiance à la marque. Suite à une visite du logement par un technicien, un nombre de clés est attribué, de 1 à 5 clés. Cette visite a lieu tous les trois ans pour contrôler les éventuels changements. Un hébergement peut également obtenir une qualification : Environnement (isolation, tri, gestion de l'eau...), Affaires (pour un accueil optimal des personnes en déplacement professionnel), Pêche (accueil optimal des pêcheurs). Clévacances assure également l'assistance juridique et le suivi des litiges éventuels.



Un suivi personnalisé

Clévacances Ardennes est à la disposition des propriétaires pour répondre à leurs questions et les conseiller avant et pendant la durée de leur adhésion sur des points juridiques et fiscaux, la communication à développer (dépliants, internet...), et tout type de conseils.

Clévacances simplifie la gestion de la location en proposant une large gamme de services : une aide juridique, une documentation contractuelle (contrats de location), des informations (bulletin d'information INFOCLES), un accès à l'extranet propriétaires.

Une gestion libre et on line

Le propriétaire gère lui-même son annonce, son planning de réservation et fixe ses tarifs. Il est invité à diffuser son annonce sur différents sites internet. D'ailleurs, Clévacances a mis en place pour ses adhérents plusieurs partenariats commerciaux avec des sites tels que www.abritel.fr, www.bedandbreakfast.com. L'adhérent bénéficie de réductions sur son (ou ses) abonnements et de l'affichage du label sur ses annonces. Enfin, Clévacances propose un système de réservation en ligne : le propriétaire peut gérer le planning et/ou la vente en ligne sur www.clevacances.com.



Des services

Clévacances propose aux propriétaires labellisés des partenariats adaptés à leur activité. Une assurance responsabilité civile est désormais incluse sans supplément dans l'adhésion au label. Une assurance annulation est proposée aux clients et/ou au propriétaire. En matière d'équipement, le premier partenaire de la fédération nationale est Grand Litier, l'objectif étant l'accès pour les propriétaires à des tarifs intéressants à un équipement professionnel. D'autres partenariats sont annoncés par Clévacances France.

La communication au niveau départemental :

Clévacances Ardennes édite un catalogue à 5 000 exemplaires diffusé sur les salons auxquels participent l'ADT ou les offices de tourisme et par courrier sur demande. Il diffuse les annonces des hébergements labellisés sur les sites www.ardennes.com et www.clevacances.com. Une communication en direct par les propriétaires est indispensable à la bonne location des hébergements.

Comment labelliser votre hébergement ?

Prenez contact avec Clévacances Ardennes. N'hésitez pas à demander un rendez-vous pour étudier votre projet avec l'animatrice. Dès que votre hébergement est terminé, une visite de labellisation est programmée. Lors de la visite, l'animatrice remplit la grille de critères du label. Le niveau de labellisation obtenu vous est communiqué ensuite par courrier. Une participation financière est demandée aux adhérents du réseau Clévacances pour financer les actions de promotion ainsi que les documents contractuels.

Pour toute question, pour demander un dossier de présentation :

Clévacances Ardennes – Amélie WATEAU
24 Place Ducale - BP 419
08107 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex
Tél. 03 24 56 68 69 – Fax : 03 24 59 20 10
wateau@ardennes.com